

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9 FEVRIER 2021

Le Mardi 9 février 2021 à 18 heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. MARTIN Patrice, Maire de Valambray.

La séance est ouverte à 18 h 02.

Présents : Monsieur AUBERT Jacques, Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc, Monsieur BOHEME Alain, Madame BOURGES Marie-Agnès, Monsieur DUVAL Patrick, Monsieur FOISSIER Vincent, Madame GIBEAU Hélène, Madame GOULAY Martine, Monsieur HUBERT Benoît, Madame JEANNE Marie-Pierre, Madame LACAM Stéphanie, Madame LAFOSSE Anne Mary, Monsieur LE FOLL Alain, Madame LENORMAND Rose-Marie, Monsieur MARTIN Patrice, Monsieur SCHACHER Christophe, Monsieur ROUSSEAU Pierre, Monsieur TURPIN Laurent, Monsieur YVART Nicolas,

Absents excusés : Madame ANFRAY Virginie, Madame MARIE Christelle donne pouvoir à M. Pierre ROUSSEAU, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle, Madame MORIN Laurence donne pouvoir à Mme GIBEAU Hélène,

Secrétaire : M. Christophe SCHACHER.

M. MARTIN a demandé aux membres présents s'ils avaient des observations concernant le compte-rendu du conseil municipal du 19 janvier 2021. Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 19 janvier dernier.

Décision dans le cadre de la délégation

M. MARTIN fait part de la décision prise dans le cadre de la délégation depuis le dernier conseil :

- décision n° 1/2021 d'un montant total de 907.50€ HT pour l'achat d'un ordinateur portable auprès de Génération Net, destiné au télétravail du personnel.

Audit sécurité routière : lancement de la consultation

M. MARTIN fait distribuer à titre d'exemple, un document réalisé par le bureau d'étude Acemo au profit d'une autre commune pour illustrer le sujet exposé au conseil.

Arrivée de Stéphanie LACAM à 18h05.

Le document en question fait apparaître la voie concernée par l'analyse, sa référence et sa longueur.

Au verso figure un diagnostic en 4 points :

- Un état des lieux
- Un diagnostic
- Des préconisations et solutions
- Une estimation de prix

Il est proposé au conseil de demander le même type de prestation, dans le but d'avoir une vision globale de la situation du territoire communal, réalisée par un professionnel en lien avec le département, et après analyse et travail en commission, être en mesure de définir les priorités et un plan d'action.

M. FOISSIER souhaiterait une mise au point des différentes étapes.

Arrivée de Mme Marie-Agnès BOURGES à 18h15.

Arrivée de M. Pierre ROUSSEAU à 18H16.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le maire à lancer la procédure pour choisir le bureau d'étude chargé de réaliser l'audit de sécurité routière.

Transfert de l'école maternelle d'Airan

M. MARTIN explique que le bâtiment de l'école maternelle est un préfabriqué installé depuis 45 ans environ.

Il est usé et n'est plus adapté pour recevoir les enfants et les enseignants dans de bonnes conditions.

De plus, il est situé hors du site de l'école, ce qui complique l'organisation générale, et oblige à des transferts d'élèves.

Il est proposé de le remplacer par un bâtiment neuf à installer sur le site de l'école élémentaire.

Il est possible de solliciter l'octroi d'une subvention au titre de la DETR dans laquelle figurerait un volet économie d'énergie. Le dossier doit être déposé pour le 15 février au plus tard.

Le cabinet d'architecte Hedo a fait une étude de faisabilité et constate que l'école est située dans le périmètre des bâtiments de France. Il semble donc impossible d'installer un bâtiment préfabriqué qui ne serait pas forcément moins onéreux. Le projet est de construire un projet simple avec une salle de classe et un dortoir. La salle de motricité serait située dans la classe « bleue » et serait également occupée par la classe de Mme Lepigouchet. Le chiffrage théorique s'élèverait à environ 220 000€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. Martin à solliciter une subvention au titre de la DETR et/ou de la DSIL, et à signer tous documents nécessaires à la réalisation le projet de regroupement de l'école maternelle et de l'école primaire de la commune déléguée d'Airan.

M. MARTIN demande au conseil l'autorisation de lancer la procédure pour le choix de l'architecte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité à lancer la procédure pour le choix de l'architecte et autorise M. MARTIN à signer tous documents nécessaires.

Arrivée de Mme Anne-Marie LAFOSSE et M. Alain BOHEME à 18h27.

Panneaux d'information

M. MARTIN indique qu'une réflexion a été menée pour installer des panneaux d'affichage lumineux et à messages variables sur la commune pour diffuser les informations communales.

Un devis a été demandé pour 6 panneaux d'affichage à installer sur Valambray d'une grandeur de 120 cm x 80 cm. Le devis pour le matériel est de 60672.48€ et pour le branchement et l'implantation le devis s'élève de 12046.92€.

M. MARTIN remarque que l'information par écrit ne passe pas bien.

M. BOHEME estime que c'est une dépense ostentatoire pour une commune de notre taille et se demande s'il n'y aurait pas plus important à faire.

Mme LAFOSSE se demande si c'est une nécessité aux vues de l'activité de la commune, de plus cela gêne le paysage.

M. FOISSIER demande quelles informations seraient relayées sur ces panneaux.

M. MARTIN estime que l'on pourrait afficher des informations quotidiennes en temps réel.

M. ROUSSEAUX constate actuellement un défaut de communication sur Valambray.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité, deux abstentions et une voix contre, d'autoriser M. Martin à solliciter une subvention au titre de la DETR et/ou de la DSIL, et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Renouvellement de la convention avec la ligue de l'enseignement

La ligue de l'enseignement est partenaire de la commune pour l'organisation et la gestion des temps de garderie aux écoles le matin et le soir ainsi que pour l'animation du centre de loisirs du mercredi. La convention initiale était établie jusqu'en 2020 et il convient de la renouveler pour 3 années supplémentaires.

Mr Martin rappelle que le renforcement de l'attractivité de l'école était fortement souhaité par les parents d'élèves, lors des réunions organisées avant la création de la commune nouvelle.

Il indique également que les personnels de la ligue sont d'excellents professionnels avec lesquels les relations sont très bonnes.

Il est à souligner que le renforcement des contraintes sanitaires mises en œuvre lors des périodes de confinement de 2020 ont généré un surcoût de l'ordre de 8 000 €.

En 2021, le coût pour la commune est estimé à 49 800€, en 2022 à 51 449€ et en 2023 à 52 212€, non compris le montant des éventuels excédents qui ne sont bien sûr pas connus à ce jour pour 2022 et 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la maire à signer la convention d'objectifs avec la ligue de l'enseignement.

Achat d'un terrain Chemin de la Butte de Fierville

Mme GOULAY rappelle qu'il s'agit d'acquérir, une parcelle de terrain située Chemin de la Butte à Fierville, de 53 m², sur la base de 10 € le mètre carré.

Pour que la commune devienne propriétaire du parking existant situé sur la parcelle de Mr Leclercq, il est proposé d'acheter à M. Arruego 53 m² de sa parcelle située à gauche du parking actuel. Ce qui permettrait d'échanger cette parcelle avec M. Leclercq.

Un accord verbal avait été conclu en son temps entre l'ancien maire de Fierville-Bray et le propriétaire de la parcelle pour y implanter le parking mais n'avait pas été acté devant le notaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à procéder à l'achat de 53 m² de terrain à M. Arruego et à signer tout acte nécessaire à l'opération. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à procéder à l'échange du terrain acheté à M. Arruego avec le terrain du parking appartenant à M. Leclercq et à signer tout acte nécessaire à l'opération. Les frais de notaires seront à la charge de la commune.

Travaux de Conteville : avenant n°1

M. ROUSSEAU explique que le marché été a passé à prix unitaire, des adaptations ont été faites suivant les plus ou moins-values en fonction des ajustements des travaux.

Il est prévu un avenant n°1 pour un montant de 6 000 € HT, de sorte que le montant du marché passerait de 138 449€ HT à 144 449€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la maire à signer l'avenant d'un montant de 6 000 € HT.

Liste des dépenses du compte 6232

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il vous est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas et la distribution de colis aux aînés.

- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, départs en retraite, galettes des rois, inhumations, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles et cérémonies patriotiques.

- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;

- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;

- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

Questions diverses

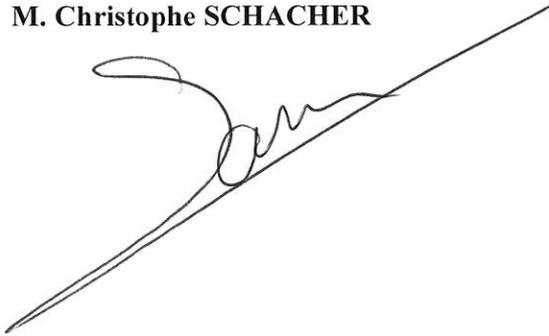
- Une réunion a eu lieu avec la société Boralex concernant l'augmentation de la puissance des éoliennes et donc l'augmentation de la hauteur des éoliennes. M. Martin propose de réunir le conseil en réunion plénière afin de définir la ligne directrice de Valambray concernant les éoliennes le samedi 27 mars à 10h.
- Arrivée de Mme MARIE-DIT-ASSE à 19h20
- Mme LAFOSSE remarque que lors du dernier conseil, il n'y a pas de réponse écrite concernant le point sur les fossés de la rue du Grand Herbu à Airan.
- Mme MARIE-DIT-ASSE propose de faire les séances du conseil le samedi matin.
- M. YVART souhaiterait que les panneaux soient remis aux endroits où ils ont été arrachés à Fierville, notamment au niveau des ralentisseurs.
- M. SCHACHER informe le conseil que Poussy et Conteville sont ouverts à la fibre.
- Mme MARIE-DIT-ASSE remarque que la mousse recouvre le sol en face de l'école. Elle demande s'il serait possible de fixer les réunions de conseil plus tard le soir. Mr Martin indique que l'horaire de 18 h a été pris pour des considérations sanitaires. Il est tout à fait possible de revenir à l'horaire prévu antérieurement, soit 19 h ou 19 h 30 quand les conditions sanitaires le permettront.

- M. AUBERT souhaiterait que des fleurs soient mises au lavoir de Fierville. Le fleurissement est programmé au printemps prochain.
- M. TURPIN demande si la livraison de fuel est prévue le 15 février. Les commandes sont prises jusqu'au 15 et les livraisons sont fixées les jours suivants.
- M. TURPIN constate la prolifération de rats sur Airan. M. MARTIN déclare que ce n'est pas de la compétence de la commune sauf insalubrité publique manifeste.
- Mme LAFOSSE informe qu'une permanence existe à la CDC pour la rénovation thermique.
- M. LE FOLL informe le conseil qu'au niveau des potagers d'Airan, des chenilles processionnaires se sont installées sur les sapins : il est possible de s'en débarrasser en faisant intervenir un spécialiste pour les détruire, cela peut coûter environ 1700€.
- M. SCHACHER observe que des troncs d'arbres morts envahissent la Muance. Il faudrait que les propriétaires entretiennent la rivière.

Fin de la séance à 19h43

Le secrétaire de séance

M. Christophe SCHACHER



Le Maire

P. MARTIN

